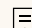


 **DURÉE**  
44 semaines

 **DIPLÔME**  
Diplôme d'état

 **NIVEAU**  
Niveau 4  
Équivalent Bac

 **VOIE D'ACCÈS**  
• Formation initiale  
• Alternance  
• VAE

 **RYTHME INITIAL**  
• Cours : 770 heures  
• Stage : 770 heures

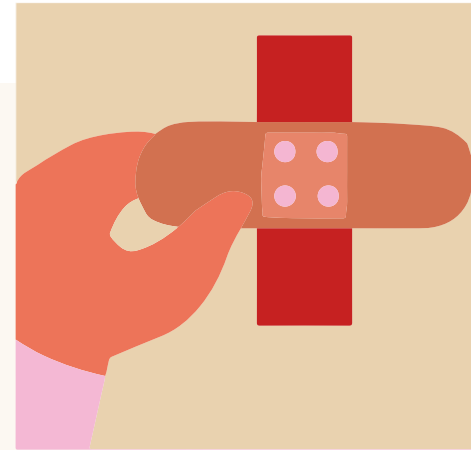
# Auxiliaire de puériculture

Participer au développement d'enfants en bas âge

L'auxiliaire de puériculture dispense des activités d'éveil et d'éducation aux enfants. Il collabore avec l'infirmier et la puéricultrice et réalise des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

## Dans quel milieu travaille t'il ?

L'auxiliaire de puériculture peut travailler au sein d'un hôpital ou d'une clinique, dans les services de maternités, de néonatalogie et de pédiatrie. Il peut travailler dans des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans : les crèches et les haltes garderies. Il peut aussi exercer dans les services de l'Aide sociale à l'enfance.



## PUBLIC

- Contrat aidé
- Demandeur d'emploi
- Jeune en poursuite d'études
- Professionnel du sanitaire et social
- Professionnel en reconversion

## PRÉ-REQUIS

- 17 ans au moins

## SÉLECTION

Étude de dossier, entretien

## COMPÉTENCES

- Accompagner et soigner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Évaluer l'état clinique et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité et à la gestion des risques



PLUS D'INFO